

D 963 COLOMBIE: ÉVOLUTION DU MOUVEMENT INDIEN

Suite aux accusations d'un groupe indien contre la direction du CRIC - Conseil régional indien du Cauca (cf. DIAL D 952), des membres de cette organisation ont protesté vigoureusement par la "déclaration conjointe" dont nous donnons le texte en premier document.

C'est le lieu de rappeler que la dernière étape en date de l'évolution du mouvement indien, né dans les années soixante-dix, a été la création de l'ONIC ou Organisation nationale indienne de Colombie (et non "Office national" comme nous l'avons écrit par erreur dans DIAL D 952). Né en février 1982, l'ONIC regroupe 9 organisations indiennes régionales. A l'issue de son premier congrès, coïncidant avec sa création, l'ONIC a publié des "conclusions" portant sur les terres et les colons, la culture et la religion, la législation indienne, l'éducation, les organisations économiques, les luttes populaires, la santé. Nous donnons ci-dessous, en deuxième document, le texte des conclusions sur les luttes populaires.

— Note DIAL —

1- Protestation de membres du CRIC contre des accusations d'assassinat (9 juin 1984)

DECLARATION CONJOINTE DES CONSEILS COMMUNAUX DU CAUCA  
REUNIS AU VILLAGE DE ZUMBICO, TERRE INDIENNE DE JAMBALÓ  
DU 7 AU 9 JUIN 1984

Suite aux accusations absurdes d'un "groupe de solidarité" de la ville de Cali, contre le conseil communal indien de Jambaló et contre le comité exécutif du CRIC, nous déclarons ce qui suit.

1- Nous sommes surpris et indignés de la façon dont un groupe de personnes étrangères à la réalité de nos luttes entend disqualifier l'honneur d'un conseil communal et d'une organisation, et mettre en péril la vie de nos dirigeants qui jouissent du respect et de l'estime de leur communauté.

2- Toute communauté est autonome dans l'élection de son conseil communal respectif, conformément à ses intérêts et à l'orientation qui lui convient. L'actuel conseil communal de Jambaló a été élu par l'ensemble de la communauté le 11 décembre 1983, au vote secret et sous le contrôle des deux parties qui avaient présenté des candidats. Sur un total de 1.074 voix, 781 se sont portées sur l'actuel gouverneur Luciano Quiguanas et 293 sur Santos Guegia; ce résultat démontre l'absurdité de l'accusation de fraude qu'a aussitôt lancé le groupe perdant. Le conseil communal a continué de compter

sur le soutien largement majoritaire de la communauté de Jambaló, ainsi que nous l'avons vérifié au cours de cette réunion des conseils communaux.

3- En tant qu'autorités indiennes nous connaissons bien la conduite et le sérieux des camarades Luciano Quiguanas et Francisco Gembuel, qui ont lutté en faveur des droits indiens avant même la naissance du CRIC et qui continuent aujourd'hui encore à lutter pour le bien-être de leur communauté. Nous n'avons pas entendu dire qu'ils aient jamais menacé quiconque en désaccord avec leurs positions idéologiques ou organisationnelles.

4- L'attentat du village de Bateas contre des membres de la famille Guegia (1), attentat que notre organisation a ouvertement condamné, s'est produit à un moment où les tensions au sein de la communauté étaient retombées, et où l'accord s'était même fait pour la remise pacifique de la maison du conseil communal aux autorités légalement élues. L'affirmation faite dans un document (2) et une cassette, impliquant dans cet attentat l'actuel conseil communal et le Comité exécutif du CRIC, est d'une irresponsabilité totale car elle n'est étayée sur aucune preuve. Nous condamnons de la façon la plus énergique cette grave calomnie qui vise à salir le prestige et le bon renom de notre organisation.

5- C'est pour nous un motif de préoccupation qu'un groupe de solidarité de la ville de Cali affirme dans un document qu'il n'y a plus ni mouchards ni tueurs à gages dans les communautés du Cauca, mais que la violence vient d'une volonté d'hégémonie à l'intérieur du mouvement indien. Nous sommes convaincus que cette affirmation, comme la majorité des autres dans le document en question, émane de M. Victor Daniel Bonilla, journaliste connu dont les communautés indiennes connaissent bien la position individualiste et opportuniste. Ce monsieur a toujours essayé de tirer un profit personnel de nos problèmes et de nos contradictions; il y a déjà des années qu'il mène une campagne de diffamation contre notre organisation, le Conseil régional indien du Cauca.

6- L'accord FEDEGAN-CRIC, passé par notre Comité exécutif (3), bénéficie de notre appui total et nous l'avons exprimé à l'unanimité au cours de cette réunion des conseils communaux. Par cet accord nous ne renonçons à aucune de nos luttes et à aucun de nos droits. Nous en obtenons au contraire des résultats très positifs, comme la reconnaissance de toutes les terres de nos "resguardos" (4) et de celles dont nous avons besoin pour leur élargissement. Il est par ailleurs totalement faux que nous ayons renoncé à la récupération de terres, ainsi que certains l'ont insinué de façon malveillante, car le nombre est important des récupérations actuellement en cours dans les différentes zones indiennes du Cauca. Nous considérons qu'une organisation comme le CRIC a parfaitement le droit d'établir des relations ou de passer des accords avec qui lui semble bon, au nom des communautés qu'il représente, sans avoir à se plier à l'opinion d'intellectuels ou de groupes de solidarité.

---

(1) Le 18 mars 1984 deux membres de cette famille sont victimes de sept tueurs habillés en policiers. L'affaire fait suite à d'autres attentats similaires (NdT).

(2) Sur cette polémique, cf. DIAL D 952 (NdT).

(3) En mars 1984, le CRIC a signé un accord avec la Fédération des éleveurs du CAUCA (FEDEGAN), organisme patronal, pour mettre fin aux traditionnels conflits de la terre (NdT).

(4) "Terres indiennes", par opposition aux "réserves" ou "parcs nationaux" (NdT).

7- Nous rejetons énergiquement l'assertion tendancieuse selon laquelle le groupe Quintín Lame est le bras armé du Comité exécutif, pour l'élimination de ceux qui critiquent l'accord FEDEGAN-CRIC. Cette affirmation criminelle relève de la même irresponsabilité que celles contenues dans le document en question, en plus du fait qu'elle est une invitation à la répression policière contre notre organisation.

8- Nous considérons comme positive la solidarité dont font preuve des camarades étudiants, professionnels, ouvriers ou paysans envers les luttes indiennes. Mais cette solidarité ne doit pas être fonction de lignes idéologiques déterminées ou de groupes donnés; elle ne doit pas non plus servir de prétexte pour fomenter des divisions dans nos communautés. Nous invitons toutes les personnes et organisations sympathisantes du mouvement indien à venir à Jambaló et dans les autres communautés du Cauca, pour prendre directement connaissance des réalités de notre situation et pour ne pas continuer d'être utilisés par des gens sans scrupules qui ne défendent que leurs intérêts.

9- Le mouvement indien du Cauca et notre organisation, le CRIC, méritent un respect total car durant plus de treize années de lutte nous avons été conséquents dans la défense des intérêts indiens, malgré l'assassinat de plusieurs dizaines de nos camarades, la persécution, la torture et la prison. Comme autorités légitimes des communautés indiennes du Cauca, nous demandons à toutes les organisations populaires de respecter notre orientation et notre autonomie, ainsi que nous le faisons envers les organisations soeurs.

Zumbico, le 9 juin 1984

(Suivent 56 signatures)

2- Extrait des conclusions du 1er congrès de l'ONIC (février 1982)

COMMISSION DES LUTTES POPULAIRES

La Commission des relations de l'organisation indienne avec les autres secteurs populaires a eu comme participants des délégués des communautés indiennes, des organisations syndicales de paysans et d'étudiants, des organisations civico-populaires et des invités spéciaux.

Après analyse et un large débat sur le thème en discussion, la commission a conclu dans les termes suivants:

1- Comme Indiens nous savons que nous ne pouvons lutter seuls contre nos ennemis et que nous devons agir conjointement avec les autres exploités et leurs organisations, afin de constituer un front unique face à nos communs ennemis de classe.

2- Comme organisations syndicales paysannes, civico-populaires et étudiantes qui ont participé à la commission, nous reconnaissons l'organisation nationale indienne née de ce congrès comme l'expression suprême de l'organisation, de la représentation et de la défense des intérêts, de la culture, de la tradition et des formes d'organisation nationales, régionales et locales indiennes. Nous respecterons et nous défendrons son autonomie et son indépendance; nous aiderons au renforcement et à la consolidation de cette organisation nationale; nous invitons les autres organisations populaires du pays à reconnaître et à soutenir cette organisation indienne.

3- Il est absolument nécessaire, pour obtenir des succès dans nos luttes populaires, de bénéficier d'une solidarité inconditionnelle, conforme aux exigences du conflit et proportionnelle aux capacités de nos organisations.

4- Nous reconnaissons que la pratique de la solidarité n'a pas été constante, qu'elle manque d'ampleur et d'effectivité. Nous nous employons à régler ce problème sur la base d'une meilleure communication, de l'unité d'action et de mécanismes stables permettant de l'augmenter. La solidarité et le soutien doivent contribuer au renforcement de l'unité entre les exploités, au succès des luttes et au développement des organisations.

5- L'unité d'action devra favoriser une discussion large et fraternelle sur les principes et critères politiques qui guident la lutte des exploités; elle devra également permettre l'éducation en vue de l'unité de tous les exploités, sur la base des critères que nous avons élaborés.

6- Nous acceptons la solidarité et le soutien de toutes les organisations populaires, sauf si leurs positions et leurs pratiques sont contraires aux intérêts des exploités.

7- Nous impulsions la discussion et la réalisation de programmes d'éducation et de travail parmi les ouvriers, les paysans, les Indiens et les autres secteurs exploités et opprimés, de façon à mieux connaître et comprendre la situation de chaque secteur social.

8- L'Organisation indienne nationale, en tant que représentant de cet important secteur social, cherchera à rencontrer les autres exploités pour leur donner son opinion sur les faits qui la concernent comme secteur social; elle s'efforcera de mener cette tâche avec les autres organisations populaires.

9- Nous sommes fermement convaincus que chacun des secteurs populaires contribuera à faire la vérité et à définir un travail unitaire et fraternel, en aidant ainsi au renforcement du mouvement indien, comme du mouvement ouvrier et populaire en général.

10- Sur la base de telles activités, il faut viser non seulement à la fraternité et à la solidarité, mais aussi à l'élaboration des alliances nécessaires pour l'unité à partir des pratiques de la vie populaire, et non pas des différences existantes. Nous devons partir du minimum de choses que nous avons en commun, avec toutes les forces et les expressions du peuple colombien.

11- Nous pensons que la lutte contre nos ennemis appelle notre solidarité avec les luttes des Indiens et des autres secteurs exploités dans le monde, en particulier les luttes des peuples centro-américains et latino-américains.

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----

Abonnement annuel: France 275 F - Etranger 330 F - Avion 400 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441